



Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	2
Votants	12+2 pouvoirs

Le 26 février 2015, à 20 heures 30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 19 février 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Jean-Luc GILLIER, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusés : Roger DUBOIS, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR.

Secrétaire de séance : Sylvie GUIBERT.

Claude GRATEAU a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Brigitte GRIMAUD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 13 rue des Fontenelles, section B numéros 441, 964, 972, d'une contenance de 2112 m², appartenant à Monsieur et Madame Michel METAIS ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 7 rue de la Fosse aux Loups, section B numéros 594, 597, 607, 734, d'une contenance de 215 m², appartenant à Monsieur André GROUSSET ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble non bâti situé « Le Chaillou, rue du Docteur Audé », section C numéros 1081, 1083, 1258, d'une contenance de 406 m², appartenant à Madame Jacqueline PICART ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble non bâti situé « Le Bourg, rue de la Chaume », section C numéro 282, d'une contenance de 175 m², appartenant aux conjoints BONNEAUD ;
- **approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du SERVICE ASSAINISSEMENT qui dégage un résultat d'exploitation positif de + **115 580,80 euros** et un excédent de la section d'investissement de + **15 686 euros**; **décide** de reporter le résultat d'exploitation en recettes de fonctionnement au budget 2015 ;
- **approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du budget COMMERCES qui dégage un résultat excédentaire de + **5 732,38 euros** en fonctionnement et de + **13 266,57 euros** en investissement ; **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au budget 2015 ;
- **approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du BUDGET PRINCIPAL qui dégage un excédent de fonctionnement de + 284 041,62 euros et un besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser de - 44 530,84 euros ; **le résultat de clôture 2014 reporté en recettes de fonctionnement au budget 2015 s'établit donc à + 239 510,78 euros** ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du chantier de restructuration de l'école publique, **décide** de retenir la proposition de L'APAVE d'un montant de 3 078 euros HT pour la mission de contrôle technique de construction ; **décide** de retenir la proposition de MSB d'un montant de 1 860 euros HT pour la mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé ; **décide** de retenir la proposition de E-MAIDIAG d'un montant de 316,67 € HT pour réaliser le diagnostic avant travaux termites, amiante et plomb ; **autorise** Madame le Maire à signer les conventions et devis y afférents ;

- **reporte** la décision sur l'installation de panneaux indicateurs de vitesse en entrée d'agglomération dans l'attente d'avoir confirmation de la part financée par le Département ;
- **reporte** le choix du prestataire pour la conception et la mise en service d'un site Internet communal : les propositions, très techniques, nécessitent d'être étudiées dans le détail.

QUESTIONS DIVERSES

Prêt de la tente de réception

Madame le Maire rappelle, qu'en 2014, la Commune a fait l'acquisition d'une tente de réception pour son propre usage. Elle indique que deux associations communales ont sollicité le prêt de cet équipement :

- l'Association des Parents d'Elèves pour la fête de fin d'année de l'école
- le Foyer Rural pour la fête du village le 14 juillet

Le Conseil municipal accepte la mise à disposition gracieuse du matériel; le transport et le montage seront effectués en lien avec les agents communaux.

Cette décision s'applique à l'ensemble des associations communales sous réserve que le matériel ne soit pas utilisé en dehors de la Commune et qu'il serve à une manifestation publique ouverte aux Orbriens. Le Conseil municipal n'est pas favorable pour le louer à des particuliers.

Equipement de la salle polyvalente

Un congélateur coffre sera acheté, ainsi qu'un four à micro ondes.

Restructuration de l'école publique

Le permis de construire a été déposé le 24 février 2015.

A L'Orbrie, le 27 février 2015

Le Maire,
Noëlla LUCAS

